

Délibération n°260059

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Bruno VICTORIA, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Céline KUNTZMANN, (pouvoir donné à Gérard POUJADE)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 22 septembre 2026 / Date d’Affichage : le 22 septembre 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : le 30 septembre 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « UN ARBRE, UN COLLEGIEN »

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le dispositif du Département du Tarn intitulé « Un arbre, un collégien », visant à accompagner les communes dans leurs projets de plantation d'arbres afin de renforcer la biodiversité, favoriser l'adaptation au changement climatique et améliorer le cadre de vie ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre les actions de végétalisation du patrimoine communal ;

CONSIDERANT que la commune souhaite réaliser une opération de plantation de 24 arbres sur trois sites de la commune : city-stade (9 fruitiers), bassin d'orage Eco 4 (8 arbres), arrière de la mairie (7 arbres) ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 786.41 € HT, soit 2 066.54 € TTC, répartis comme suit : 650 € HT pour l'ingénierie et la réalisation du programme et 1 136,41 € pour les plantations (soit 47.35 € par plant) ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département du Tarn dans le cadre du dispositif précité, à hauteur de 80% d'une dépense maximale de 500 € HT pour les études préalables et diagnostics initiaux, et de 80% d'une dépense maximale de 150 € HT par arbre (dépenses plantation et entretien cumulées).

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de plantation de 24 arbres sur la commune du Séquestre ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Projet	Dépenses	Financeurs	Taux	Recettes
étude	650,00 € HT	Département du Tarn	80% de 500 € maxi	400,00 €
		Mairie du Séquestre	38% des 650 €	250,00 €
plantations	1 136.41 € HT	Département du Tarn	80%	909,00 €
		Mairie du Séquestre	20%	227,41 €

- **DECIDE** de solliciter auprès du Département du Tarn l'attribution d'une subvention de 1 309 € au titre du dispositif « Un arbre, un collégien ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou pièce administrative nécessaire à l'instruction, à l'attribution et au versement de cette subvention.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE




La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :

